

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-018-15850/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française des Cités de la Céramique (AFCC) et paiement de la cotisation 2024

86279

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans l'objectif de renforcer sa place dans la compétition internationale, de s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, de rayonner et influencer en Europe, de conforter la visibilité et l'identité du territoire, de construire de nouveaux piliers économiques, vecteurs d'innovation et créateurs d'emplois dans tous les domaines et de tous niveaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait de la filière d'excellence des « industries numériques et créatives », dont l'art de vivre et la filière argile, un des axes prioritaires de son nouvel agenda du développement économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022.

Créée en 2003 sous l'égide du Maire de Moustiers-Sainte-Marie, la vocation l'A.F.C.C est :

- La mise en réseau national de villes, communes ou collectivités territoriales où s'est historiquement développée une activité céramique.
- La promotion et l'échange dans les domaines - Culturel - Touristique - Pédagogique, notamment par le soutien et l'encouragement aux différentes démarches de formation - Economique - De la création.
- L'analyse prospective des activités soutenues.
- La valorisation du patrimoine et des savoir-faire.
- Le développement des échanges à l'échelle nationale et internationale.

L'association a réalisé différentes actions telles qu'expositions itinérantes, itinérance des artistes, journées techniques, études, accompagnement des projets locaux.

Pour 2023, l'association s'est faite partenaire de la 16ème édition du grand marché potier international d'Aubagne « Argilla – invité d'honneur le Portugal » – organisé en biennale depuis 1991 ainsi que d'une exposition itinérante accueillie sur Aubagne d'octobre à novembre « du pot au plat » où se mêlaient céramiques traditionnelles marquant l'identité culinaire des villes participantes et créations de nouvelles œuvres dans la thématique.

Pour 2024, de nouveaux projets d'expositions seront proposés.

En 2014 l'association a été membre fondateur de l'Association Européenne des Cités de la Céramique (A.Eu.C.C), Groupement Européen des Cités de la Céramique, géré par un Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T). Cette structure s'est développée et compte désormais 7 associations Nationales.

En effet, aux quatre membres fondateurs que sont les associations Française, Italienne, Espagnole et Roumaine, se sont ajoutées les associations Allemande, Tchèque et Portugaise ; constituant ainsi un réseau de villes européennes de plus de 120 collectivités.

Il est donc proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à cette association pour l'année 2024 et approuve le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 5 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le renouvellement de l'adhésion permet une continuité dans le partenariat construit depuis plusieurs années par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec l'Association Française des Cités de la Céramique en matière de soutien économique pour la filière Argile.

Délibère :

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'Association Française des Cités de la Céramique pour l'année 2024 et le paiement de la cotisation d'un montant de 5 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 68.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, innovation, attractivité du territoire sous-politique Développent économique, attractivité du territoire et relations internationales du programme Développent économique, attractivité du territoire et relations internationales et sont exécutés par le service gestionnaire 4SPRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY